



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ COMPLEMENTAIRE DU 06 MARS 2026 PORTANT ADMISSION AU  
DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE  
SESSION 2025**

La rectrice de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Rectrice de l'académie de Lyon,  
Chancelière des universités

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

Vu la délibération du jury en date du 06 février 2026 et sur sa proposition,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Sont admis au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire – session 2025 – les candidats dont les noms suivent :

FAYARD WATTEBLED Caroline  
KLITIM ATTIGLAH Sadia

**Article 2** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 24 mars 2026

Pour la rectrice et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle